

Pédicures non médicales	Ils peuvent depuis le 26 avril 2021 revenir dans les établissements d'accueil pour aînés.
Les résidents de la résidence-services peuvent-ils participer aux animations de la MR ou aux repas de la MR ou se faire coiffer dans La MR ?	Oui pour autant que le pourcentage de 90 % de couverture vaccinale soit atteint pour les résidents.
Réouverture des cafétérias à l'intérieur ?	Oui pour les résidents, les 4 visiteurs autorisés, les résidents des résidences-services et les personnes fragilisées habituellement accueillies.
Nombre de visiteurs	4 visiteurs avec signature sur le registre attestant par celle-ci qu'ils ne sont pas positifs.
Animations/activités extérieures/Messe	Voir dispositions du CODECO.
Obligation du port du masque	Pour les résidents : NON Pour les membres du personnel : OUI Pour les visiteurs (à partir de 12 ans) : OUI
Cellule de crise	La cellule de crise est désactivée. Elle sera rétablie en cas de cluster +10.